COMPTE-RENDU
REUNION de CONSEIL COMMUNE NOUVELLE
« LIVAROT – PAYS D'AUGE »

LUNDI 8 MARS 2021 à 18 HEURES

SÉANCE A HUIS CLOS
A LA SALLE DES FETES
DE LIVAROT – PAYS D'AUGE
Rue Racine à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 40
Nombre de pouvoirs : 12
Absents sans pouvoirs : 17
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 8 mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 2 mars 2021, s'est réuni en séance à huis clos, à la Salle des Fêtes de LIVAROT – PAYS D'AUGE, rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Daniel ANTOINE, Mr Roland BAUCHET, Mr Patrick BEAUJAN, Mr Jean-Claude BENARD, Mr Jack BOISJOLY, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mr Fabrice FOUCHET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mme Sandrine LECOQ, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Stéphanie MARTIN, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Estelle PLANCHON, Mme Audrey QUERUEL, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mme Anne-Marie SEGUIN, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Virginie LAURO, pouvoir à Mme Sandrine LECOQ.
- Mme Christine MOTTÉ, pouvoir à Mme Sylvaine HOULLEMARE.
- Mr Frédéric CANET, pouvoir à Mme Renée ANDRÉ.
- Mr Arnauld JÉRU, pouvoir à Mr Roland BAUCHET.
- Mr Michel PITARD, pouvoir à Mme Martine DESHAYES.
- Mme Brigitte MOREIRA, pouvoir à Mr Joël VREL.
- Mr Alain FOUQUET, pouvoir à Mr Dominique MOREAU.
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mr Jack BOISJOLY.
- Mr Philippe SOETAERT, pouvoir à Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Géraldine DE BONNAFOS, pouvoir à Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Emilie PIEDNOIR, pouvoir à Mr Patrick BEAUJAN.
- Mr Didier LALLIER, pouvoir à Mme Audrey QUERUEL.

Absents excusés :

- Mme Solène CUDENNEC.
- Mme Mireille DROUET.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mme Laure MONTREUIL.

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Chantal POUCHARD.
- Mr Robert SAUNIER.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN.

Signature des membres présents et désignation d'un secrétaire de séance.
Mr Jack BOISJOLY est désigné secrétaire de séance.

*** Vu le contexte sanitaire,**
Vu l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se déroule à huis clos.

Vote à réaliser : Le Conseil Municipal émet un avis favorable au déroulement à huis clos.

Approbation du compte-rendu du 08 février 2021 : Approuvé

Pour information, les points suivants ont été présentés à la Commission des Finances qui a eu lieu le 22 Février dernier et aux Maires Délégués et aux Maires-Adjoints lors d'une réunion de travail qui a eu lieu Lundi 01 Mars dernier.

I) DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le conseil municipal de la Ville de LIVAROT – PAYS D'AUGE
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,
Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal devra prendre acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Madame Anne-Marie SEGUIN pose une question sur la taxe foncière bâti et son lissage sur 12 ans.
Monsieur Philippe GUILLEMOT demande à quoi correspond le service bâtiments nettoyage dans les frais de personnel, Monsieur LEGOUVERNEUR indique que cela correspond au nettoiement des salles municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

II) TRANSFERT DE LA COMPETENCE ENERGIES RENOUVELABLE AU SDEC ENERGIE PAR LA COMMUNE LIVAROT PAYS D'AUGE POUR LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE LA SALLE DES FETES DE NOTRE DAME DE COURSON

APPROBATION DE L'ETAT CONTRACDICTOIRE DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé de transférer au SDEC ENERGIE la compétence «énergies renouvelables » pour le projet photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes de Notre Dame de Courson (commune déléguée) par délibération en date du 22 Mars 2017.

Le transfert est effectif, après approbation d'un état contradictoire du patrimoine entre la Commune et le SDEC ENERGIE.

La Commune n'ayant aucun ouvrage d'énergies renouvelables à la date du transfert, le montant du patrimoine est donc de 0,00 €.

Le Conseil Municipal devra approuver le montant proposé par le SDEC ENERGIE et retient comme valeur du patrimoine le montant de 0,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant proposé par le SDEC ENERGIE et retient comme valeur du patrimoine le montant de 0,00 €.

INFORMATIONS DIVERSES

Prochaines réunions :

Date du prochain Conseil Municipal à la Salle des Fêtes de Livarot sous réserve de modifications :
- le 06 Avril 2021 à 18h00 pour l'examen des budgets

Date de la prochaine Commission de Finances au Télécentre rue Delaplanche étendue aux Maires – Adjoints et aux Maires délégués sous réserve de modifications :
- le 29 Mars 2021 à 14h00 pour l'examen des budgets

SUPPRESSION DES TAXES FUNERAIRES

L'article 121 de la Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a abrogé, à compter du 1er janvier 2021, l'article L.2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoyait la possibilité pour la Commune de créer des taxes pour les convois, les inhumations et les crémations, dont les tarifs étaient votés par le Conseil Municipal.

Par délibération en date du 13 Décembre 2017, le Conseil Municipal avait voté :

- une taxe pour la dispersion des cendres de 35,00 €
- une taxe pour un dépôt d'urne de 25,00 €.

Cette délibération devient donc caduque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10 minutes.